



# Conseil d'administration

341<sup>e</sup> session, Genève, mars 2021

Section du programme, du budget  
et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

**Date:** 11 janvier 2021

**Original:** anglais

Sixième question à l'ordre du jour

## Programme et budget pour 2018-19: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019

1. Conformément aux dispositions de l'article 28, paragraphe 1, du Règlement financier, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des membres du Conseil d'administration <sup>1</sup>.
2. Les articles 28, paragraphe 2, et 38, paragraphe 2, du Règlement financier disposent que le Conseil d'administration examine ces documents et les transmet à la Conférence internationale du Travail pour qu'elle les examine à sa 109<sup>e</sup> session en juin 2021, en y joignant les observations qu'il juge souhaitables.
3. Les états financiers regroupent les opérations du Centre international de formation de l'OIT, Turin («le Centre»), entité contrôlée à des fins d'information financière. Le bureau du Conseil du Centre a examiné et adopté les états financiers du Centre le 22 mai 2020 lors d'une réunion virtuelle.

---

<sup>1</sup> Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 et rapport du Commissaire aux comptes, 2019.

## ► **Projet de décision**

---

- 4. Par correspondance, le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et transmet à la Conférence internationale du Travail, pour examen et adoption à sa 109<sup>e</sup> session, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.**